Cyclisme Stade Montois

MEILHAN

2 ÈME ÉDITION

ufolep TOUS LES SPORTS AUTREMENT LANDES

TOUR DES COTEAUX DE CHALOSSE

1, 2 ET 3ÈME CATÉGORIES UFOLEP

Département des Landes

RÉGION NOUVELLE AQUITAINE
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

DIMANCHE 13 MAI 2018

DÉPARTS ET ARRIVÉES À MEILHAN

Matin (10h) 60 km - Aprés midi (15h) 70km

étapes en ligne à travers la chalosse

Renseignements : http://stade-montois.org/wp/Cyclisme/ - tel : 06.33.47.02.02

FORMALITES : Accueil des officiels et des équipes au bar le bistrot à Meilhan (40400)

- De 7h30 à 9h00 Confirmation des partants et retrait des dossards,
- 9h15 Réunion des directeurs sportifs et tirage au sort des voitures,
- 9h45 Appel et présentation des équipes en tenues et au complet.
- 10h00 Départ 1ère étape – fictif 1,5km,
- Vers 11h25 Arrivée 1ère étape,
- 11h40 Podiums et protocoles sur la ligne,

- à partir de 12h Repas à la salle des fêtes de Meilhan,

  Menu : Potage, entrée de crudités, viande blanche et pâtes, salade de fruits maison, vin et café compris

- 14h15 Réunion des directeurs sportifs et distribution des N°voitures,
- 14h45 Appel et présentation des équipes en tenues et au complet.
- 15h00 Départ 2ème étape – fictif 2km,
- Vers 16h40 Arrivée 2ème étape,

- 17h00 Podiums et protocoles dans la salle des fêtes de Meilhan,
- 17h40 Réception

NB : Les douches et vestiaires seront mis à disposition après l'étape du matin et de l'après-midi à la salle des sports de Meilhan.

PARCOURS ETAPE 1

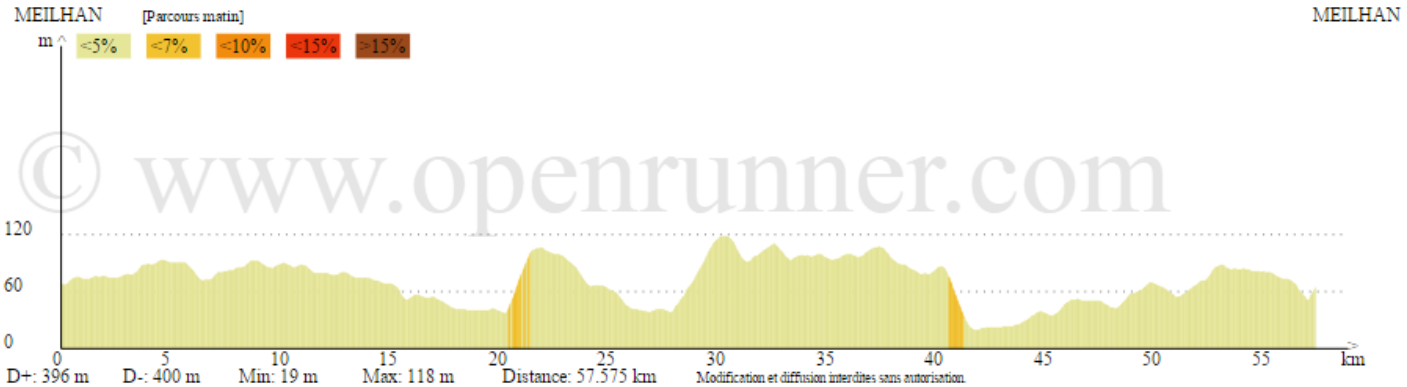

© www.openrunner.com

DETAILS ETAPE 1

Tour des coteaux de Chalosse

Stade Montois Cyclisme — **1ère Etape** — **Matin - 57,3 km**

Horaires - Km/h		KM			Routes	Communes Lieux Carrefours	Obs	Signaleurs		Particularités
38	43	Fait	Restant	Partiel				Nbre	Poste	
10H00	10H00	0	57,3	0	DEPART FICTIF : MEILHAN rue félix robert D364, pont rocade sortie meilhan vers Le Leuy					Partie neutralisée-respect des points (1) et (2) ci dessous
10H03	10H03	0	55,8	1,5	D364	Sortie MEILHAN - D364				Départ réel - km 0
10H11	10H10	5,3	50,5	5,3	D364	LE LEUY - Carrefour D364 - D3		2	1	à Gauche sur D3 vers St PERDON
10H17	10H15	9	46,8	3,7	D3	Carrefour D3 - D365		1	2	à Droite sur D365 vers AURICE
10H21	10H19	11,7	44,1	2,7	D365	Carrefour D365 - Rte de Bernede				à Gauche sur D365 vers AURICE
10H22	10H20	12,5	43,3	0,8	D365	AURICE	PC1			Ralentisseurs et ilots
10H22	10H20	12,6	43,2	0,1	D365	Carrefour D365 - D404				tout Droit sur D365 vers AURICE
10H23	10H20	12,8	43,0	0,2	D365	Giratoire D365 - Rte Lagastet		1	3	(1) et (2) en face sur D365 vers St SEVER
10H31	10H28	18	37,8	5,2	D365	Carrefour D365 - D924		2	4	à Gauche sur D924 vers St SEVER (Péré)
10H32	10H28	18,6	37,2	0,6	D924	Giratoire D924 - D933		1	5	(1) et (2) à Droite sur D933 vers St SEVER
10H36	10H32	21,1	34,7	2,5	VC-D132	ST- SEVER - Giratoire	MG1	1	6	(1) et (2) 1ère sortie à Droite
10H37	10H33	21,8	34,0	0,7	D132-D32	ST- SEVER - Carref D132-D32		1	7	à Gauche sur D32 vers MUGRON
10H41	10H36	24,2	31,6	2,4	D32	AUGREILH	PC2			
10H49	10H44	29,5	26,3	5,3	D32	MONTAUT	MG2			
11H00	10H53	36,2	19,6	6,7	D32	Giratoire D32 - D18		1	8	(1) et (2) à Droite sur D32 vers MUGRON
11H02	10H55	37,4	18,4	1,2	D32	MUGRON - Carrefour D32 - D32E		1	9	à Gauche sur D32E vers MUGRON
11H02	10H55	37,7	18,1	0,3	D32E	MUGRON - Giratoire D32E		1	10	(1) et (2) en face sur D32E
11H03	10H56	38	17,8	0,3	D32E	MUGRON - Carrefour D32 - D3		1	11	à Droite sur D3
11H03	10H56	38,2	17,6	0,2	D3	MUGRON - Carrefour D3 - D10		1	12	à Droite sur D10
11H03	10H56	38,3	17,5	0,1	D10	MUGRON - Carrefour D10 - D3		1	13	à Gauche sur D3 vers SOUPROSSE
11H10	11H02	42,6	13,2	4,3	D3	Carrefour D3 - Ch moulin de mesplet	PC3			
11H13	11H05	44,9	10,9	2,3	D3	Carrefour D3 - D924		2	14	à Droite sur D924 vers SOUPROSSE
11H15	11H06	45,7	10,1	0,8	D924	SOUPROSSE - Car D924 - Ave Hagenthal		1	15	à Gauche sur Ave Hagenthal
11H15	11H07	45,9	9,9	0,2	Ave Hagenthal	SOUPROSSE - Car Ave Hagenthal - Rte Meilhan		1	16	à Droite vers MEILHAN
11H30	11H20	55,5	0,3	9,6	Rte Meilhan	MEILHAN - Carrefour rte Meilhan - D364		1	17	à Droite vers MEILHAN arrivée
11H31	11H20	55,8	0,0	0,3	D364	MEILHAN				ARRIVEE

(1) Respect de l' utilisation de la moitié droite de la chaussée

(2) tous les carrefours matérialisés par des ilots directionnels ou giratoire devront être franchi par la droite les signaleurs avec drapeau jaune et sifflet indiqueront éventuellement les entrées et sens de circulation à respecter

PARCOURS ETAPE 2

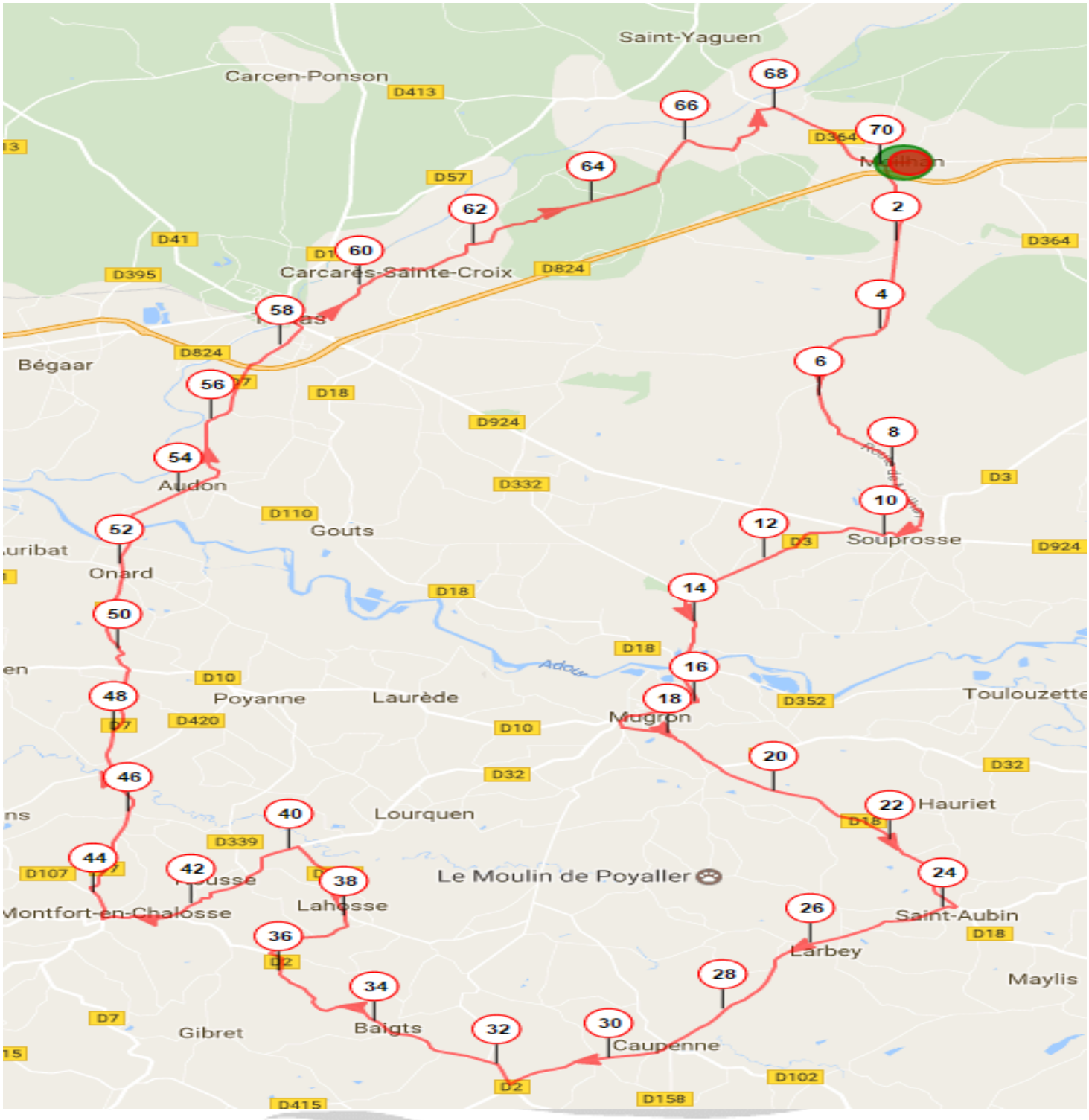

DETAILS ETAPE 2

Tour des Coteaux de Chalosse

Stade Montois Cyclisme — **2ème Etape** — **Aprés midi : 71,1 km**

Horaires - Km/h		KM			Routes	Communes Lieux Carrefours	Obs	Signaleurs		Particularités
38	43	Fait	Restant	Partiel				Nbre	Poste	
15H00	15H00	0	71,1	0	DEPART FICTIF : MEILHAN rue félix robert D364, pont rocade sortie meilhan vers Souprosse au Silo					Partie neutralisée-respect des points (1) et (2) ci dessous
15H01	15H01	0	69,1	2	D364	Sortie MEILHAN - Silo - D364				Départ réel - km 0
15H13	15H11	7,8	61,3	7,8	Rte Meilhan	SOUPROSSE - Car Rte Meilhan - Ave Hagen.		1	1	à Droite sur Ave Hagenthal vers MUGRON
15H13	15H12	8,1	61,0	0,3	Ave Hagenthal	SOUPROSSE - Car Ave Hagenthal - D924		1	2	à Droite sur D924 vers MUGRON
15H14	15H13	8,6	60,5	0,5	D924	Carrefour D924 - D3		1	3	à Gauche sur D3 vers MUGRON
15H18	15H16	10,9	58,2	2,3	D3	Carrefour D3 - Ch moulin de mesplet	PC1			
15H25	15H22	15,2	53,9	4,3	D3	MUGRON Carrefour D3 - D10	MG1	1	4	à Droite sur D10 vers MUGRON
15H25	15H22	15,3	53,8	0,1	D10	MUGRON - Carrefour D10 - D3		1	5	à Gauche sur D3 vers MUGRON
15H25	15H22	15,5	53,6	0,2	D3	MUGRON - Carrefour D3 - D32E		1	6	à Gauche sur D32E
15H25	15H23	15,8	53,3	0,3	D32E	MUGRON - Giratoire D32E		1	7	(1) et (2) en face sur D32E
15H26	15H23	16,1	53,0	0,3	D32E	MUGRON - Carrefour D32E - D32		1	8	à Droite sur D32 vers MUGRON
15H28	15H25	17,3	51,8	1,2	D32	Giratoire D32 - D18		1	9	(1) et (2) à Droite sur D18 vers St AUBIN
15H35	15H31	22,1	47,0	4,8	D18	SAINT AUBIN - Carrefour D18 - D8		1	10	à Droite sur D8 vers LARBEY
15H39	15H35	24,4	44,7	2,3	D8	LARBEY				Tout droit vers CAUPENNE
15H44	15H39	27,5	41,6	3,1	D8	CAUPENNE - Carrefour D8 - D158 - D102	PC2	1	11	Tout droit vers DONZACQ
15H48	15H42	29,9	39,2	2,4	D8	Carrefour D8 - D2 - D3		2	12	à Droite sur D2 vers BAIGTS
15H51	15H45	32,2	36,9	2,3	D2	BAIGTS				
15H56	15H49	35	34,1	2,8	D2	Carrefour D2 - Rte de Testelin	MG2	1	13	à Droite sur Rte de Testelin
15H58	15H52	36,6	32,5	1,6	Rte Testelin	Carrefour Rte de Testelin - D158		2	14	à Gauche sur D158 vers LAHOSSE
16H01	15H54	38,4	30,7	1,8	D158	Carrefour D158 - D32		2	15	à Gauche sur D32 vers MONFORT
16H07	15H59	42	27,1	3,6	D32	MONFORT - Carrefour D32 - D2	MG3	1	16	à Droite sur D2 vers ONARD
16H08	16H00	42,6	26,5	0,6	D7	MONFORT - Carrefour D107 - D7		1	17	à Droite sur D7 vers ONARD
16H16	16H08	48,1	21,0	5,5	D7	Carrefour D7 - D10		2	18	en face sur D7 vers ONARD
16H20	16H11	50,4	18,7	2,3	D7	ONARD	PC3	▷		Ralentisseurs et ilots
16H24	16H15	53,1	16,0	2,7	D7	AUDON		▷		Ralentisseurs et ilots
16H31	16H20	57	12,1	3,9	D7	TARTAS - Carrefour D7 - D924		2	19	à Gauche sur D924 vers TARTAS
16H31	16H20	57,3	11,8	0,3	D924	Carrefour D924 - Rte de la fontaine		1	20	à Droite sur Rte fontaine vers Carcares
16H33	16H22	58,3	10,8	1		Carrefour Rte carcares - Rte Pechucq		1	21	tout droit vers carcares
16H34	16H23	59,3	9,8	1		CARCARES St CROIX Carref Rte tilleuls		1	22	tout droit
16H34	16H24	59,5	9,6	0,2		Carrefour sortie Carcares				à Gauche
16H36	16H25	60,3	8,8	0,8		Carrefour "les quatre chemins"		1	23	tout droit sur Rte carcares Ste Croix vers "Malet"
16H41	16H29	63,6	5,5	3,3		Carrefour - vers côte cressonnière				à Gauche vers St Croix
16H44	16H32	65,4	3,7	1,8		Carrefour Rte carcares - Rte soubre		1	24	à Gauche vers D364
16H46	16H34	66,7	2,4	1,3		Carrefour Rte soubre - D364		1	25	à Droite sur D364 vers MEILHAN
16H48	16H35	68	1,1	1,3	D364	Carrefour D364 - Peynon		1	26	à Droite sur D364 vers MEILHAN
16H49	16H37	68,8	0,3	0,8	D364	MEILHAN - Carrefour D364 - rue F Robert		1	27	à Gauche vers MEILHAN arrivée
16H50	16H37	69,1	0,0	0,3	D364	MEILHAN				ARRIVEE

(1) Respect de l' utilisation de la moitié droite de la chaussée

(2) tous les carrefours matérialisés par des ilots directionnels ou giratoire devront être franchi par la droite les signaleurs avec drapeau jaune et sifflet indiqueront éventuellement les entrées et sens de circulation à respecter

Art 1: DISPOSITIONS GENERALES :

Le Tour des Coteaux de Chalosse est organisé par le stade Montois cyclisme le 13 Mai 2018. L'épreuve est soumise au règlement national UFOLEP des courses à étapes.

Art 2 : TYPE DE L'EPREUVE :

Le Tour des Coteaux de Chalosse est ouvert aux coureurs de 1ère, 2ème et 3ème catégories licenciés à l'Ufolep.

Art 3 : PARTICIPATION :

a) L'épreuve est ouverte aux équipes, de club, de sélections départementales ou régionales, ou des équipes mixtes, de 5 à 9 coureurs avec un minimum de 5 concurrents obligatoire et de 2 accompagnateurs (1 directeur sportif et 1 mécanicien).

b) Les équipes mixtes ou de sélections départementales ou régionales, sont constituées avec des coureurs de plusieurs clubs qui ne sont pas déjà à engagés à l'épreuve.

c) Les coureurs engagés individuellement pourront former des équipes mixtes avec les mêmes règles que au point **b)** ci-dessus, ces coureurs devront fournir obligatoirement l'autorisation écrite de leur président de club.

d)Tous les coureurs de chaque équipe devront porter un maillot identique, maillots de sélections pour les départements et régions ou un maillot neutre pour les équipes mixtes.

e) Les candidatures devront être adressés jusqu'au 30 avril 2018 à :

Mr Jérôme DUROU, 900 route du Balasson – 40400 MEILHAN

Une sélection sera effectuée à cette date si le nombre d'équipe inscrite dépasse les 25, toute candidature non complète ne sera pas examinée.

Art 4 : DROIT D'ENGAGEMENT ET FRAIS de repas :

Les droits d'engagements sont fixés à **25€ par coureur** (engagement + repas indissociable).
Repas Directeur sportif et mécanicien à **11€**
Les repas supplémentaires pour les accompagnateurs sont fixés **à 12€**
Un chèque de caution de **150 €** sera demandé en même temps que l'inscription pour assurer les risques de détérioration des plaques, dossards et puces. Il sera restitué la semaine suivante si dossards et plaques sont restitués en bons états.

Art 5 : PERMANENCE :

La permanence se tient au Bar le Bistrot à Meilhan le dimanche 13 mai.
La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fera à la permanence de **07h30 à 09h00**.
Le dossier de l'épreuve (avec dossards, puces et tickets repas) et la radio tour seront remis à la permanence en échange des licences et cartons de catégories.
La réunion des directeurs sportifs, suiveurs et du collège des commissaires, est fixée à **09h15**.

Art 6 : ITINERAIRES - SECURITE

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours, même en cours de route, si les circonstances indépendantes de leur volonté les y contraignent. Les parcours et arrêtés préfectoraux sont affichés au contrôle des signatures;
Tous les suiveurs devront respecter les règles de circulations autorisées par l'arrêté préfectoral et le code de la route. Les giratoires et îlots directionnels devront être franchis par la droite et uniquement par la droite. Une exclusion de l'épreuve sera appliquée le cas échéant, sans recours possible.
Nota : le fait pour chaque coureur de signer la feuille de départ l'engage pleinement à respecter toutes les dispositions ci-dessous.

Les coureurs très attardés derrière le peloton principal, ne pouvant plus bénéficier des dispositions de sécurité, seront éliminés et devront enlever leur dossard, si ils continuent à effectuer le parcours à vélo, ils devront respecter le code de la route.

Art 7 : DEPANNAGE - ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Les voitures des équipes, devront impérativement respecter l'ordre des numéros qui leur a été attribué. Les véhicules « hauts » (fourgonnettes, camions) seront placés automatiquement en fin de file.

Pour équiper les véhicules de dépannage neutres, les 9 premières équipes prêteront à tour de rôle à chaque étape une paire de roues aux voitures de dépannage neutre prévue par l'organisation.

Pour des raisons de sécurité le dépannage s'effectuera impérativement à droite, tout dépannage à gauche sera sanctionné.

Art 8 : CLASSEMENTS :

Les classements individuels au temps, par équipes, PC, MG seront régis par la réglementation ci-dessous mentionnée :

- **Classement Général individuel au temps :** Sera établi par l'addition des temps de la 1ére et 2éme étape, en cas d'égalité, il sera tenu compte de l'addition des places, si besoin le classement de la 2éme étape tranchera.
  - Le 1er du classement individuel portera : **le Maillot Jaune**.
  - Le Meilleur jeune (17 à 22 ans dans l'année) portera : **le Maillot Blanc**
  - Le Meilleur des 2ème catégorie portera : **le Maillot Bleu**.
  - Le Meilleur des 3ème catégorie portera : **le Maillot rouge**.
- **Classement Meilleur Grimpeur : Maillot à pois**.
- **Classement Points Chauds : Maillot Vert.**

  Pour ces deux classement la cotation des points sera 5, 3 et 1 points, signalés **MG et PC**.

  En cas d'égalité, il sera tenu compte du plus grand nombre de 1ère place, de 2ème place etc.

  En cas de nouvelle égalité, le classement général au temps départagera les ex-æquo.
- **Classement par équipe**

  Pour les étapes : il sera établi par l'addition des 3 meilleurs temps individuel des coureurs de chaque équipe, dans le cas d'égalité, on effectuera l'addition des places des 3 coureurs, si besoin par la place du coureur le mieux classé de l'étape.

  Pour le général : il sera établi par l'addition des 3 meilleurs temps individuel des coureurs de chaque équipe pour les 2 étapes. Dans le cas d'égalité, on effectuera le nombre : de 1ére places, puis de 2éme places (etc..) par équipe de chaque étape, si besoin par la place du meilleur coureur au classement général individuel.

RAPPEL : Il est obligatoire de terminer l'épreuve pour figurer dans les classements. L'ordre prioritaire des maillots est le suivant: 1 - Leader du classement général individuel, 2 – classement MG, 3 – classement PC, 4 - meilleur jeune, 5 - meilleur 2éme catégorie, 6 - meilleur 3éme catégorie. Dans le cas de cumul des maillots, les suivants au classement seront désignés comme porteurs.

Art 9 : RECLAMATIONS

Pour les classements, elles seront reçues jusqu'à 30 minutes après la communication des résultats.

Les éventuelles réclamations seront faites **uniquement par le directeur sportif** auprès du jury des arbitres.

Art 10 : PROTOCOLE

Le protocole est obligatoire pour tous les lauréats. A l'arrivée les concurrents devront être attentifs à la proclamation des différents classements, et se présenter en tenue aussitôt aux cérémonies protocolaires.

Toute absence injustifiée sera sanctionnée par la **suppression immédiate des prix** au profit du concurrent placé au rang suivant.

Un concurrent ne pourra pas cumuler le port de deux maillots. Dans le but de récompenser le maximum de concurrents, les maillots de leaders et récompenses, seront attribués au second voire au troisième de chaque classement si nécessaire.

Art 11 : PRIX ET RECOMPENSES

- **1ère ETAPE :**
  - **Classement étape :**
    - **1er** : Lot – Maillot jaune – coupe – gerbe.
    - **2ème** : Lot
    - **3ème** : Lot
  - **Leader du meilleur jeune** : Lot - Maillot blanc - bouquet
  - **Leader des 2èmes catégories** : Lot – Maillot bleu - bouquet
  - **Leader des 3èmes catégories** : Lot – Maillot rouge - bouquet
  - **Leader classement des grimpeurs** : Lot – Maillot à pois - bouquet
  - **Leader classement des sprinters** : Lot - Maillot vert - bouquet
  - **Meilleure équipe** : Lot

- **2ème ETAPE et GENERAL :**
  - **Classement étape :**
    - **1er** : Lot – coupe – gerbe.
    - **2ème** : Lot
    - **3ème** : Lot
  - **Classement général final au temps :**
    - **1er** : Lot – Maillot jaune – coupe – gerbe.
    - **2ème** : Lot
    - **3ème** : Lot
  - **Classement général final du Meilleur Jeune** :
    - **1er** : Lot – Maillot blanc – coupe – gerbe.
    - **2ème** : Lot
    - **3ème** : Lot
  - **Classement général final des 2èmes catégories** :
    - **1er** : Lot – Maillot bleu – coupe – gerbe.
    - **2ème** : Lot
    - **3ème** : Lot
  - **Classement général final des 3èmes catégories** :
    - **1er** : Lot – Maillot rouge – coupe – gerbe.
    - **2ème** : Lot
    - **3ème** : Lot
  - **Classement général final des grimpeurs :**
    - **1er** : Lot – Maillot à pois – coupe – gerbe.
    - **2ème** : Lot
    - **3ème** : Lot
  - **Classement général final des sprinters :**
    - **1er** : Lot – Maillot vert – coupe – gerbe.
    - **2ème** : Lot
    - **3ème** : Lot
  - **Classement général par équipe** : Lot à la première équipe

LES OFFICIELS

Organisation Stade Montois		Echelon Course	
Directeur épreuve :	*J.SABATHIER*	Président du Jury :	*Bruno ETCHEVERRY*
Directeur Adjoint :	*P. HAMON*	Arbitres :	*Caroline CAZEAUX*
Parcours :	*J.SABATHIER - P. HAMON*		*Jacques SABATHIER*
Secrétariat :	*J.L LACAULE*	Juge Arrivée/chrono :	*K DEVERT – B MINDE*
Transpondeurs :	*K DEVERT*	Com/Moto et M.G/PC :	*Éric SALVETETA*
Informatique/classements :	*L.GAUZERE*	Chauffeurs arbitres :	*JC. MOUNIKA, JR. TERRASSIER*
Ligne Arrivée Sécurité :	*P. HAMON*		*CH CAZAUBON*
Accréditation véhicules :	*P HAMON*	Chauffeur Médecin	*P LAFFAGE*
Dossards, plaques :	*P. HAMON, C LAFFAGE*	Dépannage neutre :	*(1) Didier LANUSSE :*
Presse :	*B. LUCQ*		*(2) 406 Stade Montois :*
Animation :	*J.P. PERSILLON*		
Encadrement :			
Escorte sécurité :	*Les Gardians*	Ardoisier :	*Gaby VANCUYNEBROUCK*
carrefours primevère :	*Signaleurs S/M*	Moto info :	*Jean Michel TELECHEA*
Fonctions course :	*Les Gardians*	Ouverture sono :	*JM. LABURTHE*
Assistance médicale :	*Protection civile*	Ouverture Officielle :	*JM. LABURTHE*
Médecin :	*Dr Yves PICARD*	Voiture Balais S/M :	*A. CAZEAUX*
Liaison radio :	*D. LANUSSE*	Photos :	
Transpondeurs arrivée :	*Ufolep*		

Nota : La composition de ce tableau est susceptible de changer suivant décision de l'organisateur

LES MAILLOTS

CLASSEMENT GENERAL

MEILLEUR JEUNE

MEILLEUR 2ème CAT.

MEILLEUR 3ème CAT.

MEILLEUR GRIMPEUR

MEILLEUR SPRINTER

BULLETIN D'INSCRIPTION

DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 1er MAI 2018

CLUB / EQUIPE : ……

ADRESSE : ……

VILLE : …… **CODE POSTAL :** ……

TEL : …… **E-MAIL :** ……

Nom	Prénom	Club	Catégorie	N°licence Ufolep
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
Remplaçants:				

Directeur Sportif (Nom – Prénom) : ……

Mécanicien (Nom – Prénom) : ……

Immatriculation voiture de dépannage : ……

Marque et type du véhicule : ……

N° d'immatriculation : ……

Chauffeur (Nom – Prénom) : ……**N° permis :** ……

ATTENTION : J'atteste sur l'honneur que le véhicule utilisé pour assurer l'assistance en course est couvert par mon assurance pour ce risque et j'assume tout ce que cela incombe.
La participation à l'épreuve impose une connaissance et acceptation du règlement et des conditions d'assurance ainsi qu'une autorisation de l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images réalisées par l'organisation ou les médias durant cette journée.

Signature : ……

☐ Nombres de coureurs …… × 25€ = …… €

☐ Repas DS et mécano …… × 11€ = …… €

☐ Repas supplémentaires …… × 12€ = …… €

TOTAL = …… €

MERCI A NOS PARTENAIRES

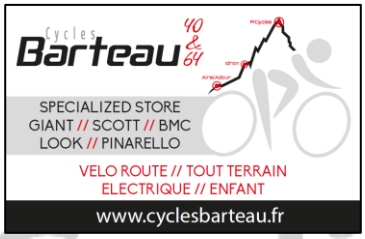

Stade Montois